

## REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS

ORGANISEES SUR LE TERRITOIRE DE COMPETENCE

DU COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME



## BMX RACEING

Version V3 - [marsavril](#) 2023

## Préambule

Le présent règlement décline, précise et adapte, sur le territoire de la Corse, les règles d'organisation des épreuves de BMX Racing, telles que prévues par la réglementation générale de la Fédération Française de Cyclisme.

Il s'impose à toute association désireuse d'organiser une épreuve officielle inscrite au calendrier régional et relevant du domaine de compétence du Comité Insulaire Corse de Cyclisme ([CICC](#)).

## Article 1 : Référence au règlement général

Le règlement particulier de l'épreuve qui sera établi par l'organisateur devra comprendre, dans son article premier, la référence au présent règlement général adopté par le comité régional.

*"Le présent règlement particulier vient compléter les dispositions et prescriptions contenues dans le règlement général des épreuves, adopté par le comité insulaire corse de cyclisme, actuellement en vigueur".*

## Article 2 : Catégories des participants

- Cruisers garçon et fille : [U15 \(ex minime\)](#), [U17 \(ex cadet\)](#),
- Cruisers homme : 17/24 ans, 25/29 ans, 30/39 ans 40/44 ans, 45 ans et +
- Cruisers femme : 17/24 ans, 25/29 ans, 30 ans et +

### Baby vélo (2/4ans)

- [U7 Fille \(ex Préllicenciée fille \(5/6 ans\)\)](#)
- [U7 Garçon \(ex Préllicencié garçon \(5/6ans\)\)](#)
- [U9 Garçon \(ex Poussin\)](#)
- [U9 Fille \(ex Poussine\)](#)
- [U11 Garçon \(ex Pupille\)](#)
- [U11 Fille \(ex Pupille Fille\)](#)
- [U13 Garçon \(ex Benjamin\)](#)
- [U13 Fille \(ex Benjamine\)](#)
- [U15 Garçon \(ex Minime\)](#)
- [U15 Fille \(ex Minime fille\)](#)
- [U17 Garçon \(ex Cadet\)](#)
- [U17 Fille \(ex Cadette\)](#)
- Femme 17/24 ans et 25 ans et +
- Homme 17/24 ans
- Homme 25-29 ans
- Homme 30 ans et plus

↳ Les catégories peuvent être regroupées pour la compétition mais elles seront séparées au classement ; pour pouvoir être classé il faut **un nombre minimum d'un participant par catégorie**.

- ✓ Un pilote sérieusement blessé ne prend pas le départ ni aux essais ni à la compétition.

- ✓ Les pilotes U15 espoir (ex minimes espoir) roulent en pédales plates.
- ✓ Les pilotes U15 (ex Minimes (13/14 ans)) souhaitant rouler en pédales auto roulent dans leur catégorie officielle obligatoirement : U15minime.
- ▲ Les pilotes voulant se tester en course d'animation peuvent prendre une licence accueil (valable 1 mois).

## Article 3 : Inscriptions - Tarifs

### 3-1 : Inscriptions

Les inscriptions et le règlement des engagements se font selon les modalités propres à chaque club, et figurant dans le règlement particulier de chaque compétition.

### 3-2 : Tarifs

- Course régionale : tarifs adoptés par le CICC (voir tarification régionale de l'année en cours),
- Course promotionnelle club : tarif libre fixé par le club.
- Challenge Adrien Lippini : participation gratuite jusqu'à la catégorie U13 (ex benjamins).

## Article 4 : Les plaques

- Le port des plaques latérales et frontales sont obligatoires sur toutes les courses.
- Elles doivent être solidement fixées ; le câble de frein doit passer sous la plaque latérale.
- Elles doivent avoir les éléments suivant la réglementation française : numéro et lettre sur plaque frontale et sur double plaque latérale.
- Les pilotes doivent utiliser les couleurs de plaques et les numéros spécifiés pour la catégorie dans laquelle ils roulent.
- Les pilotes espoirs roulent avec une plaque vert foncé numéros et lettre blancs même format que les plaques officielles.

Tous les pilotes ne respectant pas ces règles se verront relégués (REL) ; ils se verront attribuer 2 points de plus que le nombre de pilotes ayant pris le départ.

## Article 5 : Le Vélo

Le vélo doit correspondre en tous points au règlement BMX FFC.

Il ne doit comporter aucune adjonction susceptible de mettre en danger le pilote ou les tiers.

## Article 6 : L'équipement vestimentaire

Les pilotes doivent se référer à la réglementation de la fédération française de cyclisme.

- Pas de short, pas de jogging, pas de fermeture éclair complète (sauf pour vêtement de pluie), maillot au-dessus des protections ; les chaussettes doivent couvrir les chevilles ; casque intégral monocoque réglementaire, équipé d'une visière de 10cm au minimum.
- Le maillot « France » est interdit sur les compétitions régionales. En aucun cas un pilote français n'est autorisé à porter un maillot d'une nationalité étrangère.

- Caméra embarquée interdite ainsi que les fixations en métal permanentes.
- Pédales automatiques autorisées à partir de la catégorie [U15 \(ex Minime\)](#), ~~(sauf minime U15 espoir et pilotes surclassés)~~.
- Un contrôle vestimentaire et du vélo se fait systématiquement en prégrille ; le pilote non conforme au règlement ne prendra pas le départ aux essais ou à la compétition.
- Aucune utilisation de communication radio ou d'autre instrument de communication à distance par les concurrents n'est autorisée.

## Article 7 : Prégrille

Tous les pilotes passent en prégrille.

Chahut, menaces, intimidation ne sont pas tolérés et seront sanctionnés.

Les parents ne sont pas admis en prégrille, les arbitres sont là pour s'occuper des pilotes une fois en prégrille.

Le casque est attaché dès la prégrille et est maintenu attaché jusqu'après la ligne d'arrivée.

## Article 8 : Butte de départ

Les couloirs n'étant pas matérialisés, les pilotes ne doivent pas créer de situation dangereuse (provoquer de chute) durant la descente de la butte de départ sous peine de sanctions.

Un pilote absent en prégrille n'est pas rappelé sur la grille de départ. Il lui est octroyé un score équivalent au nombre de participants dans la race (course) plus 2 points (Did Not Start – DNS).

## Article 9 : Piste et règlement spécifique course

### a. de la piste

Les pistes de BMX raceing doivent être conformes à la réglementation fédérale, notamment pour recevoir une compétition. Tout changement du profil de la piste (modifications volontaires du tracé et/ou des obstacles, grille de départ, éclairage, intempéries, etc...) rend caduc le classement et une nouvelle procédure de classement de la piste BMX doit être engagée ; conformément à la réglementation en vigueur de la FFC disponible sur son site internet. Le club doit informer le CICC des changements et le dossier final de classement doit être constitué au plus tard un mois avant la compétition. Chaque modification sur la piste doit faire l'objet d'une homologation à l'achèvement des travaux.

La mise à disposition de la piste est régie par le club juridiquement titulaire du droit d'utilisation de celle-ci et une réglementation d'utilisation propre à chaque club doit être rédigée et envoyée au CICC.

### b. du départ

Les pilotes maintiennent leur trajectoire tout au long de la dernière ligne droite ; pas de changement de direction sauf pour éviter un accident. Tous les pilotes s'arrêtent et se classent après la ligne d'arrivée.

## Article 10 : Sanctions

Les sanctions et pénalités appliquées sur les compétitions régionales sont celles du règlement BMX FFC.

## Article 11 : Réclamations

Seuls les personnes habilitées (arbitres et responsables, licenciés, désignés par les clubs et ayant le badge) pourront venir auprès du Président de jury pour déposer une réclamation ou une demande d'information.

## Article 12 : Points et classement

- Pour les pilotes ne prenant pas le départ : DNS (Did not start) : nombre de pilotes sur la feuille de race plus 2 points.
- Pour les pilotes ne franchissant pas la ligne d'arrivée ou qui sortent de la piste : DNF (Did not finish) : dernière place de la race.
- Un pilote ayant chuté sur le circuit sera classé DNF à partir du moment où une intervention extérieure se produit à son égard (arbitre, secouriste...) ; il ne pourra reprendre la course et devra quitter la piste.

En cas de score identique à la fin des manches qualificatives, les pilotes concernés sont classés selon la place obtenue à la 3eme manche qualificative.

Les pilotes passant la ligne d'arrivée avec un numéro de plaque différent de celui indiqué sur les feuilles de race se verra relégué (REL), sauf en cas d'erreur du secrétariat de la course : 2 points de plus que le nombre de pilotes ayant pris le départ dans la race.

Toute erreur de numéro devra être signalée au secrétariat avant la course.

## Article 13 : Les récompenses

- ▲ Pour une compétition inscrite au calendrier régional : **Tous les pilotes baby vélo sont récompensés.**
  - Des U7 (ex prélicenciés) aux U13 (ex benjamins) : les 3 premiers sont récompensés (coupe ou médaille) ; tous les pilotes participant non classés et hors podium ont une médaille.
  - A partir des U15 (ex minimes) : récompense pour les trois premiers de chaque catégorie.
- ▲ Pour une course d'animation promotionnelle du club :
  - Tous les pilotes baby vélo sont récompensés.
  - A partir des U7 (ex prélicenciés) aux U13 (ex benjamins) : les 3 premiers sont récompensés.

Les remises de récompenses se feront sur le lieu de la compétition.

Elles ne seront remises qu'aux pilotes présents avec le maillot du club. Au championnat régional, les pilotes absents sans motif légitime lors de la cérémonie protocolaire n'auront pas leur récompense et leur course sera annulée.

## Article 14 : Les arbitres

L'arbitrage des courses se fera conformément à la réglementation nationale.

De plus, chaque club engageant des pilotes est invité à ~~de~~ fournir au moins un arbitre club pour chaque compétition.

## Article 15 : Poste de secours

### ▲ Championnat de France :

- ~~Il est obligatoire de prévoir un poste de secours qui puisse être utilisé pour l'assistance sanitaire et médicale. Il doit être situé en communication directe avec le réseau routier extérieur et permettre le parking d'une ambulance de service.~~
- ~~En cas d'absence de l'ambulance, s'assurer de façon formelle qu'un moyen de communication fiable puisse permettre d'obtenir sur les lieux de compétition un moyen médicalisé d'évacuation en moins de 10 minutes.~~
- ~~Un médecin est fortement recommandé en plus des secouristes.~~

### ▲ Course régionale et autre événements sportifs :

~~Pour une course régionale, l'ambulance est conseillée mais non obligatoire. S'il n'y a pas d'ambulance, un téléphone doit impérativement être prévu sur place, et le centre hospitalier et les pompiers prévenus de l'organisation de la compétition.~~

Pour toute épreuve, non inscrite au calendrier fédéral, l'organisateur doit mettre en œuvre tous les moyens appropriés afin d'assurer la sécurité maximum des pilotes et du public pendant tout le déroulement de l'épreuve :

- Un dispositif agréé pour le transport des blessés, sauf dans le cas où, après accord préalable, les services d'urgences peuvent intervenir en moins de 10 minutes sur le lieu de la compétition.

- Des secouristes dont le nombre sera déterminé par la société ou l'association de secourisme agréé en préfecture ayant signé une convention avec l'organisateur. Ce nombre de secouristes est établi en fonction du nombre de compétiteurs, de spectateurs et du risque estimé (dispositifs de petite, moyenne ou grande envergure).

Un médecin est fortement recommandé en plus des secouristes. L'ensemble de ce dispositif devra être en place dès les essais officiels. De plus, il sera nécessaire de prévoir un itinéraire d'évacuation qui sera tenu dégagé pendant toute la durée de l'épreuve. Un abri pour les premiers soins est indispensable ainsi que des moyens de liaison efficaces, dans le cas d'une évacuation urgente. L'organisateur devra aviser, par écrit, les centres hospitaliers ou cliniques les plus proches avant le début de l'épreuve.

Pour toute épreuve inscrite au calendrier fédéral, le poste de secours doit être conforme à celui stipulé dans la réglementation fédérale en vigueur de BMX Racing.

## Article 16 : Photographes

Les photographes devront se faire connaître auprès du président du jury avant le début de l'épreuve. Ils devront porter un gilet jaune fluo, être maximum trois sur la piste et avoir une licence ou carte de presse. Ils devront venir chercher un badge au secrétariat de course.

– Pour la sécurité de tous et selon la législation en vigueur, pas de survol de drone ou équivalent, par qui que ce soit, de la piste et des abords de la piste lors d'une compétition challenge, coupe ou championnat.

## Article 17 : Spécificité Organisation Corse

- L'inscription des courses au calendrier régional se fera selon les modalités adoptées par le CICC.
- Pour prétendre participer au championnat de Corse de BMX Racing, qui doit obligatoirement se dérouler sur une piste homologuée avec la présence obligatoire de 2 arbitres régionaux dont un qui sera nommé directeur de course, il faut avoir fait au minimum une compétition de BMX inscrite au calendrier du CICC. A défaut d'inscription au calendrier régional d'une compétition de BMX Racing préalable au championnat de Corse, tout comme en l'absence de réalisation de celle-ci, sera inscrite audit calendrier une journée d'essai à réaliser au plus tard deux semaines avant ledit championnat sur la piste de BMX Racing le recevant.
- Au plus tard une semaine avant la date du championnat de Corse, le club organisateur communiquera par courriel au représentant du collège BMX au CICC la liste définitive des inscrits par catégorie à cette compétition ainsi que les feuilles de race. Ces documents devront être validés par ce représentant au plus tard le matin du championnat avant le début des essais sur la piste.
- Les classements des pilotes par catégorie au championnat de Corse, après validation par le représentant du collège BMX au CICC, sont annoncés in situ et transmis par le club organisateur via courriel audit représentant au plus tard une semaine après l'évènement.
- Le représentant du collège BMX au CICC remettra aux pilotes les maillots de champions de Corse de BMX Racing le jour de l'évènement.

\*\*\*



## **DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AU "CHALLENGE BMX ADRIEN LIPPINI"**

**A définir ultérieurement**